

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026****DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Excusée : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Fabienne ALTER

DEL N° 2026-044 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – RETRAIT DE LA DELIBERATION 2026-009 DU 2 MARS 2026 ET VOTE DU CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION

Exposé de Christophe SIBILLE, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU),
Considérant que le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion, et présente de manière consolidée la situation budgétaire et financière de la Collectivité,

Vu la délibération 2026-009 du 2 mars 2025 portant approbation du CFU 2025 du budget principal,
Vu le courrier de la Direction des relations avec les collectivités locales – bureau des contrôles de légalité et budgétaires de la Préfecture de la Haute-Savoie daté du 9 avril 2026, joint en annexe de la présente délibération, considérant qu'à la date du 2 mars 2026, la Commune de Groisy ne disposait que d'un CFU 2025 provisoire du fait de la panne de Hélios (application informatique de la Direction Générale des Finances Publiques dédiée au secteur des collectivités locales), et que le CFU 2025 a définitivement été validé par le Service de Gestion Comptable d'Annecy en date du 9 mars 2026,

Il convient de retirer la délibération 2026-009 du 2 mars 2026 portant approbation du CFU 2025 du budget principal et de soumettre à nouveau au vote du Conseil municipal le CFU 2025 du budget principal, comme suit,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 – budget principal, transmis par l'Ordonnateur au Comptable public,

Vu le compte-rendu de la Commission Finances du 19 février 2026,

Considérant les résultats suivants du CFU 2025 du budget principal :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 329 136,66	4 320 521,00	11 649 657,66
	Recettes réalisées (1)	B	6 520 200,17	8 920 390,24	15 440 590,41
	Restes à réaliser	C	393 703,50	0,00	393 703,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 226 671,25	4 683 064,89	11 909 736,14
	Dépenses réalisées (1)	E	2 577 232,10	8 125 366,49	10 702 598,59
	Restes à réaliser	F	1 154 919,54	0,00	1 154 919,54
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 942 968,07	795 023,75	4 737 991,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-102 465,41	362 543,89	260 078,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 840 502,66	1 157 567,64	4 998 070,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-761 216,04	0,00	-761 216,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 079 286,62	1 157 567,64	4 236 854,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- section d'investissement : 3 840 502.66 €,
 - section de fonctionnement : 1 157 567.64 €,
- soit, résultat de clôture de 4 998 070.30 € ;

Considérant les restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 393 703.50 € et en dépenses d'investissement à hauteur de 1 154 919.54 € ;

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- retire la délibération 2026-009 du 2 mars 2026 portant approbation du CFU 2025,
- approuve le CFU 2025, Budget principal,
- acte des résultats 2025 suivants :
 - o résultat de clôture section d'investissement : 3 840 502.66 €,
 - o résultat de clôture section de fonctionnement : 1 157 567.64 €,
 - o résultat de clôture global : 4 998 070.30 €,
- reconnaît la sincérité des reports en section d'investissement ci-après :
 - o reports en recettes d'investissement : 393 703.50 €,
 - o reports en dépenses d'investissement : 1 154 919.54 € ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget principal et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Fabienne ALTER



Le Maire,
Christophe SIBILLE



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 28/5/2026

Publié le : 28/5/2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE

